

Atelier des idées

Rencontre avec les associations • 22 mars 2018

Synthèse

LE MOT DE L'ELU ET DES EQUIPES

Monsieur Aujoulat, Vice-Président de Toulouse Métropole, en charge de l'Environnement et du Développement Durable

Le changement climatique est déjà en route et le territoire de Toulouse Métropole est particulièrement sensible à ses impacts : vagues de chaleur, multiplication des événements climatiques extrêmes. Il devient dès lors urgent d'engager nos territoires dans la transition énergétique. Les enjeux sont multiples : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, réduction de la dépendance aux énergies fossiles et résilience du territoire aux impacts du changement climatique. Le Plan Climat Air Energie Territorial constitue de fait l'outil opérationnel de réponse à ces enjeux.

En avril 2017, Toulouse Métropole adoptait ainsi sa stratégie climat. Elle élabore aujourd'hui un premier plan d'action établi à 2023 pour répondre aux objectifs ambitieux que cette stratégie a posés. Mais l'atteinte de ces objectifs ne pourra se faire sans la mobilisation et l'implication de chacun des acteurs du territoire. En tant qu'animatrice territoriale de la transition, Toulouse Métropole a ainsi tenu à organiser une série d'ateliers avec l'ensemble des acteurs du territoire. Vous, en temps qu'associations, contribuez quotidiennement à partager les enjeux et les solutions auprès de nos concitoyens et je vous en remercie très fortement. La mise en œuvre des actions que vous portez et l'identification des freins que vous pouvez rencontrer doivent permettre de les démultiplier. Vous êtes des acteurs incontournables de la transition énergétique du territoire, et nous souhaitons construire avec vous la feuille de route qui nous permettra collectivement de réussir cette transition et de garantir le « bien-vivre dans notre éco-métropole vivante ».

La Direction Environnement et Energie de Toulouse Métropole a été créée en juin 2017 pour rassembler l'ensemble des forces vives de la métropole sur ces sujets. Dirigée par Nathalie Gourdoux, cette direction pilote notamment l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole.

L'objectif du présent atelier est double : partager avec les associations l'état d'avancement du nouveau plan climat et co-construire ensemble les modalités d'une meilleure collaboration entre associations et Toulouse Métropole pour agir en faveur du climat.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE TOULOUSE METROPOLE

Aurélie Hanna, chef de projet Plan Climat Air Energie Territorial, Toulouse Métropole

Jérémy Bernard, chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial, Toulouse Métropole

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) repose sur 5 étapes : réalisation d'un diagnostic territorial, élaboration d'une stratégie, co-construction d'un programme d'actions, mise en œuvre et évaluation.

Toulouse Métropole a réalisé son diagnostic territorial et a adopté en avril dernier sa stratégie climat. Les équipes engagent aujourd'hui la co-construction, avec les services internes et les acteurs du territoire, du programme d'actions à 2023.

C'est dans ce cadre que Toulouse Métropole a souhaité mettre en place ces ateliers des idées avec les différents acteurs du territoire. Ils ont vocation à perdurer dans le temps pour enrichir au fur et à mesure le plan d'actions de nouvelles actions et des retours d'expériences. Ils trouveront par ailleurs leur « déclinaison citoyenne » à l'occasion de la future Semaine de Développement Durable en juin 2018, avec notamment l'organisation de nouvelles rencontres citoyennes le 4 juin.

Bref rappel des éléments de diagnostic : Malgré un contexte de forte croissance démographique, on constate une baisse de 12% des émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2015. Ces baisses sont principalement liées aux secteurs industriel et tertiaire qui ont chacun diminué de moitié leurs émissions. Si les transports restent le secteur le plus émetteur, les émissions associées restent stables malgré l'accroissement des déplacements que génère la croissance démographique, grâce aux gains technologiques. Les émissions liées au secteur résidentiel montrent quant à elles une certaine variabilité due aux différences de rigueurs hivernales selon les années.

Malgré sa croissance démographique, le territoire reste préservé avec 45% d'espaces agro naturels. Un potentiel important à préserver tant pour ses capacités de séquestration carbone (l'équivalent de 3 années d'émissions) que pour ses fonctions d'adaptation au changement climatique (rafraîchissement du territoire).

Les transports sont également le premier secteur émetteur de polluants atmosphériques, devant les systèmes de chauffage et l'industrie. On observe néanmoins une légère baisse des émissions d'oxyde d'azote et des particules fines.

Enfin le territoire présente une forte dépendance aux énergies fossiles, qu'il s'agira de réduire par plus de sobriété énergétique et par le développement de la production d'énergies renouvelables.

Retour sur les contributions citoyennes et rappel de la stratégie climat

De nombreuses contributions citoyennes ont été formulées, notamment via la consultation en ligne (450 contributions) et ont démontré des attentes fortes des concitoyens dans les domaines des transports, de l'alimentation et des déchets.

Ces contributions ont guidé Toulouse Métropole dans la construction de sa stratégie climat, adoptée en avril 2017. Cette dernière fixe un objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à 2030 par rapport à 2008 et s'articule autour de six axes.

1- Assurer le bien vivre dans l'éco-métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements : un axe qui permet de répondre aux contributions qui portaient sur le cadre de vie, l'énergie et la végétalisation.

2- Rendre du temps aux métropolitains : favoriser l'éco-mobilité : un axe qui répond aux contributions qui portaient sur les demandes portant sur le renforcement de l'offre en transports en commun et des infrastructures dédiées au vélo.

3- Développer des productions et des consommations d'énergies renouvelables locales : un axe qui répond aux nombreuses contributions ayant porté sur l'énergie, qu'il s'agisse de sobriété ou de développement des énergies renouvelables.

4- Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente : un axe qui permet de répondre aux nombreuses contributions sur les enjeux de réduction et de valorisation des déchets mais aussi sur l'alimentation et l'agriculture, montrant une volonté citoyenne de recréer du lien entre production agricole locale et alimentation.

5- Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la transition énergétique : un axe qui permet notamment de répondre aux nombreuses interpellations sur la nécessité pour les

commerçants de faire preuve de plus de sobriété énergétique. Si cette compétence ne relève pas directement de la métropole, celle-ci prévoit, en réponse aux contributions, le lancement d'un défi commerçants sur le modèle du défi des familles à énergie positive.

6- Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Pour chacun des axes, le support joint présente les contributions citoyennes qui ont alimenté la réflexion et les premières actions à mettre en place et à développer identifiées par Toulouse Métropole.

Echanges avec la salle

Un diagnostic de la vulnérabilité du territoire a été établi, y compris sur les événements extrêmes, qui sera partagé.

La prise en compte de l'efficacité énergétique : s'il n'y a aucune action identifiée spécifiquement sur ce sujet-là, elle relève essentiellement d'une logique d'évolution du marché plus que de la métropole pour qui l'enjeu premier reste la sobriété énergétique.

Un schéma directeur des énergies renouvelables a été établi en 2013 et un nouveau schéma directeur des énergies va être établi en 2018. Ce dernier portera sur l'ensemble du mix énergétique et toutes les pistes de productions d'énergies renouvelables seront explorées dans ce cadre.

Le territoire présente une grande richesse, tant du point de vue industriel qu'agricole et alimentaire (notamment au niveau régional). Les enjeux de la métropole portent à la fois sur la valorisation de la qualité de la production agricole locale comme sur la mise en relation des producteurs et des acheteurs locaux. Les participants proposent toutefois de revoir à la hausse l'objectif d'une production de 10% d'agriculture maraîchère.

Les participants soulèvent la nécessité de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre indirectes et les impacts sur l'environnement. Dans le cadre de l'élaboration de son diagnostic territorial, Toulouse Métropole répond à des demandes réglementaires, qui portent sur la comptabilisation des émissions directes et indirectes liées à l'énergie. Elle travaille toutefois à des critères de suivi et d'évaluation de l'impact du plan d'actions, et veillera dans ce cadre à avoir une approche environnementale plus globale, tout en s'assurant de développer un outil d'évaluation opérationnel et efficace.

Le PCAET s'articule avec les autres documents d'urbanismes. Toutefois, il est à noter que le périmètre du Plan de Mobilités est bien plus large que celui de la métropole sur lequel est établi le PCAET. Enfin, le Plan de Mobilités ne traite que des mobilités et ne prend par exemple pas en compte les questions telles que celles de la rénovation du bâti ou encore des évolutions des modes de travail qui sont des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

LES MODALITES DE COLLABORATION ENTRE ASSOCIATIONS ET TOULOUSE METROPOLE

Présentation des différents dispositifs existants et retours d'expérience

- **Les subventions à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) :** L'association Partageons les Jardins est par exemple soutenue par Toulouse Métropole pour ses actions d'EEDD depuis 2003. Chaque année, l'association échange avec la métropole pour faire le bilan de ses actions passées et recherche l'adéquation entre ses projets et les objectifs de la métropole dans la définition de son programme d'actions de l'année à venir. L'association souligne le temps souvent long d'instruction du dossier par la métropole qui gagnerait à être raccourci.

Toulouse Métropole rappelle l'existence d'un guichet unique pour le dépôt des dossiers ; ces derniers étant ensuite soumis à la décision des élus, une fois l'ensemble des demandes reçues et analysées.

- **Convention de partenariat sur une mission** : l'Espace Info Energie fait par exemple l'objet d'une convention partenariale avec Toulouse Métropole, l'ADEME et la Région depuis 2003. Ces conventions sont soit annuelles, soit trisannuelles et portent sur un programme d'actions co-construit avec les partenaires et évalué bi annuellement.
- **Convention de partenariat sur une expérimentation** : Les projets de composteurs en gestion collective de l'association Silicon Deniers ont par exemple fait l'objet d'une telle convention. Face aux problèmes de gestion que la métropole a pu rencontrer suite à la mise en place de composteurs sur des espaces publics, elle a fait le choix de généraliser le modèle proposé par l'association.
- **Commande de prestation**, auxquelles de nombreuses associations peuvent prétendre, telles que Planète Sciences.
- **Appels à projet**, tel que celui que la métropole a récemment lancé sur la thématique de la biodiversité.
- **Subvention pour des projets spécifiques** ; telle que la subvention que Toulouse Métropole a apportée à Alternatiba pour l'organisation de son village en septembre 2017 par exemple.
- **Subventions de fonctionnement** ; qui portent sur des soutiens financiers dans la durée (sans forcément porter sur le salariat, mais plutôt sur des projets de long court).
- **Logique de mise à disposition**. Toulouse Métropole met par exemple à disposition des toits de ses bâtiments pour le développement de projets de développement d'énergies renouvelables portés par Citoy'Enr, des locaux pour la distribution de paniers AMAP, ou encore des kits de sensibilisation aux économies d'énergie.
- **Appel à projets Smart City**. Le projet de collecteur mobile des biodéchets porté par Zéro Waste a été lauréat de cet appel à projets et l'association échange aujourd'hui avec les services de la métropole pour la mise en œuvre de son projet.
- **Accompagnement Première Brique** : cet incubateur offre un aide pour définir le modèle économique du projet et le mettre en œuvre. Par exemple, Citoy'Enr a fait l'objet d'un accompagnement de Première Brique pour son passage du statut d'association à celui de SIC.

Echanges avec la salle

En complémentarité de ces dispositifs, les participants rappellent la possibilité de soutien de la métropole en matière de communication. En effet, la métropole pourrait consacrer une partie de ses espaces de communication à la valorisation des actions portées par les associations locales.

Les participants ont par ailleurs questionné sur le processus de demande de subvention. Si les dates limites pour les dépôts de dossier, ou les critères de sélection sont aujourd'hui mal connus, il est prévu que ces questions fassent l'objet d'un temps d'échange spécifique dans le cadre de cet atelier.

ECHANGES PARTICIPATIFS

Dans le cadre de la mobilisation des acteurs du territoire, quel est pour vous le public prioritaire ?

4 publics prioritaires sont proposés aux votes des participants : les scolaires et étudiants, les particuliers, les entreprises, ou tous (sans public prioritaire).

Les participants ont majoritairement voté pour le besoin de s'adresser à tous, sans cibler de public prioritaire (19 votes), 2 votes ont porté sur le public cible des particuliers, et 1 vote sur le public cible des

scolaires et étudiants. Les entreprises en tant que public cible n'ont pas fait l'objet de vote des participants.

Au-delà de cette réponse collective sur le besoin de s'adresser à tous, les participants soulèvent le besoin d'avoir des actions adaptées à chacun des publics, comme d'avoir des actions qui permettent de les croiser. S'il est souhaité par de nombreux acteurs, le croisement des publics (par exemple seniors et scolaires) reste néanmoins difficile et la métropole propose qu'une réflexion collective soit engagée sur cette question.

Seriez-vous favorable à l'introduction de critères dans l'attribution des aides aux associations ?

4 réponses sont soumises aux votes des participants : « oui tout à fait », « plutôt oui mais avec des réserves », « non tout à fait contre », et « sans avis ».

Les participants ont unanimement exprimé la volonté d'avoir des critères clairs d'attribution des subventions (100% des 22 votes dont 6 votes pour « oui mais avec des réserves »).

Si les participants partagent le besoin d'un cadre plus clair d'attribution des aides, ils alertent sur la vigilance à avoir pour que ces critères d'attribution ne soient pas synonymes de contraintes techniques ou administratives trop fortes qui pourraient s'opposer à la bonne mise en œuvre de leurs actions. Un débat ressort des échanges sur des critères qui permettraient de mesurer le réel impact des actions proposées : tout n'est pas quantifiable et une juste mesure reste à trouver.

La métropole rappelle que dans le cadre des subventions qui sont reconduites, elle veille à faire le bilan des actions passées et à identifier les pistes d'amélioration pour l'année à venir. Mais au regard des échanges, elle propose qu'une réflexion collective soit mise en place sur la définition des critères d'attribution afin que ces derniers soient partagés par tous.

Pour les subventions sollicitées auprès de la Direction de l'Environnement et de l'Energie, quel serait pour vous le meilleur calendrier pour le dépôt et la notification d'attribution des subventions ?

4 réponses sont soumises aux votes des participants : de janvier à mars ; de mars à juin ; de juin à septembre ou sans avis / autre.

Les réponses des participants montrent une diversité de leurs besoins. 6 votes ont porté sur le premier trimestre ; 1 vote sur le troisième trimestre et 11 votes sur d'autres périodes ; faisant ressortir des besoins de soumettre leurs projets en fin d'année calendaire : octobre - décembre ; ou septembre - décembre ou novembre - février.

Au-delà des échéances de dépôt des demandes, ce qui importe le plus aux associations est la date de réponse et d'attribution en tant que telle de la subvention (en insistant sur le respect du délai annoncé de 3 mois suite au dépôt de la demande).

Les participants questionnent la possibilité d'avoir en année n la réponse aux subventions de projets prévus sur l'année n+1 et expriment unanimement le besoin de possibilités de financements pluriannuels. Si Toulouse Métropole ne peut aujourd'hui s'engager sur des financements pour l'année n+1 au regard des procédures internes inhérentes au fonctionnement des collectivités, elle prend bonne note de ce besoin et étudiera les moyens d'y répondre.

Les réponses aux besoins ponctuels ne rentrent pour le moment que dans le cadre des appels à projets. La Direction de l'Environnement et de l'Energie entend également ce besoin de souplesse et étudiera les possibilités d'y répondre.

Quel serait pour vous la périodicité la plus efficace pour les ateliers des idées ?

4 réponses sont soumises aux votes des participants : tous les 3 mois, tous les 6 mois, tous les ans, sans avis.

Les participants ont majoritairement voté pour une fréquence trimestrielle de ces ateliers (12 votes), puis semestrielle (7 votes). La fréquence annuelle n'a quant à elle fait l'objet que d'un seul vote.

Les échanges qui ont suivi les votes mettent néanmoins en évidence des attentes qui portent d'avantage sur la qualité du travail qui sera conduit entre chaque réunion, et sur l'objectif qui sera donné à ces dernières, plus qu'au nombre ou à la fréquence de réunions.

En matière d'objectifs, Toulouse Métropole indique que pour elle il s'agit prioritairement de voir comment la société civile peut contribuer à la mise en œuvre du plan climat et plus globalement à la transition écologique du territoire. Suite aux échanges, elle identifie par ailleurs plusieurs sujets à travailler collectivement, tels que la communication (comment la métropole pourrait mieux valoriser les actions des associations), sur le croisement des publics cibles et sur le processus administratif d'attribution des aides.

Autres sujets abordés avec la salle

Certains participants ont questionné la possibilité de réellement contribuer à l'élaboration du plan climat ou a minima de son plan d'actions. La métropole précise à ce titre que si la stratégie climat a été adoptée en conseil métropolitain, le plan d'actions reste en cours d'élaboration.

La présentation faite en début de réunion n'a pu être que sommaire pour des questions de temps mais la métropole partage avec les participants le support de présentation et la délibération de la stratégie adoptée en avril 2017 et invite les associations à revenir vers elle par e-mail pour partager leurs contributions ou solliciter une rencontre afin de voir ensemble comment leurs contributions pourront être intégrées au projet.

Enfin, si la métropole prévoit d'arrêter son projet de plan climat (intégrant le plan d'actions) fin juin 2018 et de l'adopter officiellement dans les six mois suivants (en fonction des procédures réglementaires auxquelles le projet est soumis), elle rappelle qu'elle souhaite un plan d'actions agile. Toulouse Métropole envisage ainsi que les prochains ateliers des idées soient l'occasion de revoir et d'enrichir le plan d'actions de manière dynamique.

CONCLUSION DE MONSIEUR AUJOLAT

Je voudrais vous remercier pour votre participation. Cet atelier a été instructif et fructueux. Il va permettre d'établir sur le long terme de bonnes modalités de collaboration. J'ai également bien entendu et partagé votre volonté d'un travail élaboré et concerté.

J'ai la volonté de présenter en conseil métropolitain un plan climat ambitieux et je compte sur vous pour nous accompagner dans sa mise en œuvre. Je souhaite que ce plan climat soit constructif et réactif. Je tire également l'expérience du précédent plan climat, avec la volonté que ce nouveau plan propose des actions plus ciblées, plus lisibles et plus quantifiables. Je souhaite en effet qu'il soit régulièrement évalué et réajusté pour nous améliorer collectivement.

Enfin je vous donne rendez-vous du 30 mai au 5 juin pour la semaine du développement durable, et notamment aux prochaines rencontres citoyennes qui auront lieu le 4 juin.